

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de Réunion

Séance du 12 juin 2023 :

Etaient présents : Mmes Anne-Sophie ANCHIER, Esther BLANCHARD, Marie-Andrée ESTRADE, Mrs Georges ANTONY, Jean-Philippe MARRON, Franck REYNAUD, Daniel VERNOL, David RAULET.

Etaient absents excusés: M. Stephen VERON (pouvoir à J-Ph MARRON) et Mme Marie-Ange LELLI (pouvoir à G. ANTONY).

Assistait à la réunion : M. Geoffrey LAIGNEAU, Secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie ANCHIER

Normalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à 20h à la Salle de la Mairie pour délibérer sur les sujets à l'Ordre du jour.

1^{er}) Suppression des comptes TVA logements sociaux (Arbres) et location Commerce Rural (Auberge l'arbre à pain) :

Le Maire informe le Conseil, que des comptes TVA avaient été ouverts avec le Service des Impôts des Entreprises (SIE) lors de la construction des logements sociaux BEPOS du hameau d'Arbres et de la rénovation du commerce « l'Arbre à Pain ». Il est rappelé que la mairie récupère toujours la TVA via les Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) via les articles correspondants sur la nomenclature en vigueur.

Ainsi, il est demandé au Conseil de voter la suppression des comptes TVA logements sociaux (Arbres) et Location Commerce Rural (Arbre à Pain).

Le Conseil unanime approuve cette décision.

2°) Décision modificative du budget commune 704-00 :

Le Maire expose au Conseil que les crédits ouverts aux articles 66111 en Fonctionnement et 1641 en Investissement étaient insuffisants. Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux ajustements avec les comptes 678 en Fonctionnement et 231 en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité cette décision modificative.

3°) Décision modificative du budget photovoltaïque 746-00 :

Le Maire expose au Conseil que les crédits ouverts aux articles 66111 et 6618 en Fonctionnement et 1641 en Investissement étaient insuffisants. Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux ajustements avec les comptes 6156 en Fonctionnement et 2315 en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité cette décision modificative.

4°) Agrandissement de la salle des fêtes ainsi que sa rénovation énergétique :

Le Maire donne la parole à la Commission déléguée temporaire en charge de la rénovation de la salle des fêtes.

Il est expliqué qu'un projet d'agrandissement en lien avec la rénovation énergétique pour ladite salle est nécessaire.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de voter le projet « agrandissement et rénovation énergétique » de la salle des fêtes et de donner pouvoir au Maire et Elus délégués à ce projet de faire les démarches nécessaires.

5°) Renouvellement partiel des équipements de la salle des fêtes :

Suite au rapport fait par la Commission chargée du dossier faisant apparaître un état d'usure important en matériel et accessoires ; ainsi que l'inadéquation de certains meubles de rangement, le Conseil décide à l'unanimité d'équiper la Salle Polyvalente de :

- un meuble de rangement pour la vaisselle destinée à la location ;
- la vaisselle réservée pour la location ;
- un frigo top exclusivement pour la cantine ;
- Une enceinte mobile utilisée pour les différentes manifestations.

Le financement de cet équipement sera porté à 50% par l'aide de la CCBA et 50% en autofinancement.

6°) Achat tables et bancs pour les évènements du village organisés par la mairie ou les associations de la Commune :

Le Maire donne la parole à Jean-Philippe MARRON 1^{er} Adjoint ayant en charge la Commission Animation. Il est exposé la nécessité de remplacer les bancs et tables rangés dans le local de « la cure ». Ce matériel est vétuste et n'est plus réparable.

Après discussion, le Conseil unanime décide l'achat de 10 tables et 20 bancs.

Un système de mise à disposition pour les petites manifestations communales, moyennant une petite location.

7°) Mise en place d'un service de location de tables et bancs pour les particuliers :

Cette question déjà votée au point 6 précédent, fera l'objet d'un règlement interne quant à son utilisation.

8°) Questions diverses :

8- 1°) Accompagnement scolaire :

Le Maire rappelle que l'accompagnement des enfants de moins de 6 ans dans le bus scolaire est obligatoire. Ainsi, pour la prochaine rentrée, deux enfants sont soumis à cette règle ; il y a lieu de recruter une personne pour la période de septembre à novembre. Un appel sera lancé sur internet et les parents concernés seront reçus par le Maire sur ce sujet.

8-2°) Les 2 Réseaux de l'Eau Communaux :

Le Cabinet CARTAT-MAURIN a communiqué les Plans topographiques pour les 2 sources. Les travaux de clôtures imposés vont pouvoir commencer.

La séance est levée à 22h30

La Secrétaire de Séance,

Anne-Sophie ANCHIER



Le Maire,

Georges ANTONY

